

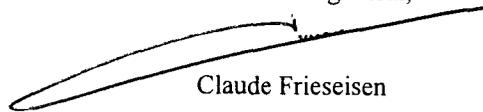


Résolution

La Chambre des Députés,
vu le rapport de sa commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2001 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et
le rapport de la commission des Comptes à la Cour des
Comptes pour y être enregistrés.

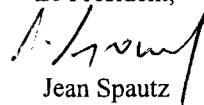
Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 25 février 2003

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Jean Spautz